

Zeitschrift: Mitteilungen / Schweizerische Aktuarvereinigung = Bulletin / Association Suisse des Actuaires = Bulletin / Swiss Association of Actuaries

Herausgeber: Schweizerische Aktuarvereinigung

Band: - (2013)

Heft: -

Vereinsnachrichten: Groupe de travail "assurance du personnel"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Groupe de travail «assurance du personnel»

Le premier orateur, *Monsieur Peter Schnider*, rédacteur en chef de la revue Prévoyance Professionnelle Suisse (PPS) des Editions EPAS, a été invité à l'occasion des 25 ans de la revue.

Il est intéressant de constater que les sept personnes à l'origine de cette revue ont été et restent encore des acteurs incontournables de la prévoyance: le réseau s'est élargi avec dix groupes de travaux pour la préparation des articles.

La revue ne s'est pas contentée d'être la porte-parole des professionnels de la branche, mais a pris une orientation avec un engagement marqué pour un deuxième pilier «libéral, décentralisé, de partenariat social».

Comme d'autres revues, PPS a vécu une évolution vers une multiplication des supports d'information, sans parler du passage du journalisme «informatif» au journalisme de réflexion.

Enfin, Monsieur Schnider relève l'émergence des sujets chauds et leur politisation croissante.

Même si le sujet traité ne relève pas de l'actuariat, il faut noter que tous les acteurs de la prévoyance ont, un jour ou l'autre, participé soit par un article soit par les événements à la vie de cette revue.

Le second orateur est *Monsieur Damien Bianchin*, le responsable de la future caisse publique CPEG, qui naît de la fusion de la CIA et de la CEH à Genève.

Le sujet est l'impact pratique de la DTA 4 sur une caisse publique en primauté des prestations et en situation de sous-couverture.

Monsieur Bianchin rappelle les faits, soit un degré de couverture consolidé de 52,8%, une caisse vieillissante, une couverture insuffisante des engagements vis-à-vis des rentiers, mais des performances et des coûts en ligne avec le marché.

Suite à une recommandation de l'expert, le taux d'intérêt technique passe de 4,5% à 3,5%.

Une application mécanique de l'abaissement du taux technique sur le calcul des libres passages des assurés actifs aurait entraîné un cadeau de 1,1 milliard aux assurés.

La solution retenue est la constitution d'une provision baptisée «provision pour risque de pertes techniques» et le maintien des libres passages au niveau actuel.

Les conséquences de la solution retenue sont les suivantes:

- Pour la CPEG: pas de changement du barème des prestations de sortie, obligation de créer une provision supplémentaire (calcul effectué sur base statique)
- Pour les employeurs: même effort de recapitalisation
- Pour les actifs: même effort de recapitalisation, prestations de sorties calculées selon les barèmes actuels
- Pour les pensionnées: sans effet sur les rentes, réserves mathématiques calculées selon la DTA 4

Une discussion s'ensuivit sur les gains futurs du fait de l'approche statique.

In fine, il est relevé que tout un chacun doit faire preuve de flexibilité dans l'application des DTA.

Le dernier orateur, *Monsieur Paul Grinnell*, a développé un produit le «Melbourne Mercer Global Pension Index», produit qui essaye de mesurer la qualité des mesures de prévoyance dans différents pays à travers le monde.

L'étude de 2012 retient 18 pays et les critères pour donner des points sont les suivants:

1. *L'adéquation* («adequacy») relatif aux prestations fournies, à la taxation, au plan de prévoyance et l'évolution des actifs investis. Ce critère a une pondération de 40%
2. *La durabilité* («sustainability») qui relève de la couverture des engagements, des actifs investis, des contributions. De la démographie et de la dette gouvernementale. La pondération est 35%.
3. *L'intégrité* («integrity») qui traite des mesures réglementaires, de la gouvernance, de la protection, de la communication et des coûts. La pondération est de 25%.

Au niveau du premier et deuxième critère, le Danemark est en tête. Pour le troisième, la Hollande est la première.

Au final, c'est le Danemark qui semble le mieux doté.

Monsieur Grinnell relève les limites de telles études:

- Il faut avoir les indicateurs dans tous les pays;
- L'étude se base sur les données de l'OCDE et de la Banque Mondiale;
- La pondération peut être modifiée;
- La couverture maladie est à prendre en compte.

La dernière étude est aujourd'hui disponible.

Denis Mazouer